

Numéro spéciale n°6 Juin

POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT À L'ADULTE DE LA HAUTE-LOIRE



ASSOCIATION

Inauguration Espace Alex BROLLES



Origine de l'Oeuvre

L'Oeuvre des Petits Bergers des Cévènes, création d'entre les deux guerres date de 1935. Quelques années auparavant, étudiant à Lyon, et Membre d'une conférence de Saint Vincent de Paul, j'avais constaté, que malgré l'existence de colonies de vacances, beaucoup d'adolescents des milieux populaires des grandes villes et de leurs banlieues, ne pouvaient bénéficier d'un séjour à la campagne pendant la saison estivale.

Par ailleurs, je connaissais l'existence, d'associations à but non lucratif, pratiquant le placement de jeunes garçons, dans des exploitations familiales, affectés à la garde des troupeaux. Encouragé par ma mère et par le Chanoine Jacques CURSOIX, alors Directeur des Oeuvres Diocésaines, soutenu par mes confrères de la Conférence de Saint Vincent de Paul des jeunes de la ville du Puy-en-Velay, j'avais décidé de constituer une Association loi 1901, consacrée au placement estival d'adolescents de 12 à 16 ans, chez des agriculteurs.

Fonctionnement de l'Association

Notre conseil d'Administration, composé uniquement de jeunes, ne comprenait aucun "notable", mais formait une équipe qui m'a toujours accordé sa confiance, et m'a aidé et soutenu sans défaillance, appréciant sa disponibilité, mais aussi les conseils désintéressés et judicieux de mes amis.

Mon manque d'expérience fut compensé par des rapports amicaux avec des Oeuvres similaires, bien rodées, et plus particulièrement avec l'Association des Petits Bergers d'Auvergne, émanation de responsables de la Croix Rouge de Saint Denis, ayant son siège à Paris, rue de Babylone, et qui devint très rapidement notre permanence dans la capitale. Par la suite, nous absorbâmes cette Association pendant la guerre, nous permettant ainsi d'étendre nos activités à la majeure partie du Massif Central, avec de petites ramifications dans le Jura et les Alpes.

Nous avons établi un règlement, imposé à nos agriculteurs, assez stricte, et dont nous vérifions le respect par des inspections souvent inopinées. En outre, au plus fort des placements, je rédigeais un petit bulletin imprimé adressé à chacun de nos pupilles et à leurs patrons. Un réseau de délégués locaux fut mis en place, et même pour l'arrondissement d'Yssingaux, Noël BARROT, futur député de la Haute-Loire acceptait d'en être notre représentant. Tous ces délégués bénévoles constituaient un apport indispensable à la bonne marche de notre action.

Notre organisation fut complétée par un centre d'Accueil, grâce aux Frères de Saint François Régis, dans leur ancien Orphelinat de Roche Arnaud, qui dominait alors le site du Puy-en-Velay. S'ils en conservaient la gestion, ils ne refusèrent aucun de nos garçons pour de courts ou longs séjours. Un de nos secrétaires Yves PIOLI, y demeurait et assurait la liaison quotidienne.



En 1938, nous eûmes l'habilitation à recevoir des adolescents garçons de 10 à 18 ans, confiés par les tribunaux, s'agissant de cas sociaux ou petits délinquants, ce qui pendant la guerre nous permit d'avoir une "couverture" au moins morale, qui me fut très utile dès l'occupation, avec l'autorisation de circuler en voiture de jour et de nuit, dans la Haute-Loire et les Départements limitrophes, c'est à dire, là où se trouvaient nos plus nombreux placements.

L'habilitation nous avait mis très vite en relation avec des services sociaux auprès des tribunaux, et plus particulièrement ceux situés sur le littoral méditerranéen. Cette collaboration aboutit à un recrutement beaucoup plus important d'enfants normaux par rapport aux délinquants et cas sociaux. En même temps, nous eûmes des permanences dans d'autres villes, toujours grâce à des concours bénévoles (Lyon - Dijon...).

Aussi, lorsque la guerre survint en 1939, l'Oeuvre avait déjà bien en place toute son organisation; mais les séjours ne se réduisirent plus à la période estivale, et notre Maison d'Accueil de Roche Arnaud, chez les Frères de Saint François Régis (25 enfants) devint insuffisante, et en 1942 la commune de Polignac mis à notre disposition une école désaffectée où nous organisâmes un centre pour une quarantaine de garçons.

Les placements devinrent plus nombreux à partir de mai 1940, et nos garçons tous d'origine urbaine furent de ce fait de véritables réfugiés. Le secteur de plateau Vivarais-Lignon en eut sa part, toutefois sans aucune préférence particulière, sauf pour les quelques garçons protestants. Il était alors impératif de préserver les jeunes des bombardements affectant les grandes agglomérations et en outre de leur éviter la dénutrition provoquée par un rationnement de plus en plus sévère.



Accueil des Enfants Juifs



Si la préservation des bombardements et de la dénutrition devenait désormais le but principal de l'Oeuvre, il se révéla que pour certains adolescents, bien moins nombreux, une autre action devenait primordiale, car le nazisme se proposait de réaliser le génocide de la "race Juive".

Avant la guerre, les juifs ne m'inspiraient peu de sentiments particuliers, mais ce qui déclencha chez moi, une vive réaction, ce fut le simple fait de voir sur un quai de métro de Paris, un groupe d'enfants, qui sagement attendait l'arrivée de la rame devant les transporter. Chacun de ces enfants avait cousu sur sa poitrine l'étoile jaune, signe d'un mépris précurseur de leur envoi possible dans des centres de regroupement pour une destination alors inconnue, mais très inquiétante...

1378 de Rouff
Le

PETITS BERGERS DES CÉVENNES
Maison sociale du Puy

Photo

Nom: *Abel Joffe*
Prénoms: *Abel, Emma, Joseph, à Crest*
Né le: *17.7.1929*
Nationalité: *française*
Domicile légal: *Crest (P.D.)* *à Paris*
Père (nom et profession): *M. Joffe, tailleur*
Mère (nom et profession): *Mme Joffe, vendeuse de mercerie*
Titulaire:
Situation sociale:
Études scolaires:
Capacités professionnelles:
Caractères: *bon enfant, admet seul dans un lieu public*
Tolérance: *colère, orgueil*
Date rester jusqu'à: *à Paris (travaux scolaires)*
Recommandé par: *Secours Juif et par (nom et adresse)*
Notes particulières: *Mère vivante - enfant abandonné*

Passages: *30/05/45, 30/06/45, 30/07/45, 30/08/45, 30/09/45, 30/10/45, 30/11/45, 30/12/45, 30/01/46, 30/02/46, 30/03/46, 30/04/46, 30/05/46, 30/06/46, 30/07/46, 30/08/46, 30/09/46, 30/10/46, 30/11/46, 30/12/46, 30/01/47, 30/02/47, 30/03/47, 30/04/47, 30/05/47, 30/06/47, 30/07/47, 30/08/47, 30/09/47, 30/10/47, 30/11/47, 30/12/47, 30/01/48, 30/02/48, 30/03/48, 30/04/48, 30/05/48, 30/06/48, 30/07/48, 30/08/48, 30/09/48, 30/10/48, 30/11/48, 30/12/48, 30/01/49, 30/02/49, 30/03/49, 30/04/49, 30/05/49, 30/06/49, 30/07/49, 30/08/49, 30/09/49, 30/10/49, 30/11/49, 30/12/49, 30/01/50, 30/02/50, 30/03/50, 30/04/50, 30/05/50, 30/06/50, 30/07/50, 30/08/50, 30/09/50, 30/10/50, 30/11/50, 30/12/50, 30/01/51, 30/02/51, 30/03/51, 30/04/51, 30/05/51, 30/06/51, 30/07/51, 30/08/51, 30/09/51, 30/10/51, 30/11/51, 30/12/51, 30/01/52, 30/02/52, 30/03/52, 30/04/52, 30/05/52, 30/06/52, 30/07/52, 30/08/52, 30/09/52, 30/10/52, 30/11/52, 30/12/52, 30/01/53, 30/02/53, 30/03/53, 30/04/53, 30/05/53, 30/06/53, 30/07/53, 30/08/53, 30/09/53, 30/10/53, 30/11/53, 30/12/53, 30/01/54, 30/02/54, 30/03/54, 30/04/54, 30/05/54, 30/06/54, 30/07/54, 30/08/54, 30/09/54, 30/10/54, 30/11/54, 30/12/54, 30/01/55, 30/02/55, 30/03/55, 30/04/55, 30/05/55, 30/06/55, 30/07/55, 30/08/55, 30/09/55, 30/10/55, 30/11/55, 30/12/55, 30/01/56, 30/02/56, 30/03/56, 30/04/56, 30/05/56, 30/06/56, 30/07/56, 30/08/56, 30/09/56, 30/10/56, 30/11/56, 30/12/56, 30/01/57, 30/02/57, 30/03/57, 30/04/57, 30/05/57, 30/06/57, 30/07/57, 30/08/57, 30/09/57, 30/10/57, 30/11/57, 30/12/57, 30/01/58, 30/02/58, 30/03/58, 30/04/58, 30/05/58, 30/06/58, 30/07/58, 30/08/58, 30/09/58, 30/10/58, 30/11/58, 30/12/58, 30/01/59, 30/02/59, 30/03/59, 30/04/59, 30/05/59, 30/06/59, 30/07/59, 30/08/59, 30/09/59, 30/10/59, 30/11/59, 30/12/59, 30/01/60, 30/02/60, 30/03/60, 30/04/60, 30/05/60, 30/06/60, 30/07/60, 30/08/60, 30/09/60, 30/10/60, 30/11/60, 30/12/60, 30/01/61, 30/02/61, 30/03/61, 30/04/61, 30/05/61, 30/06/61, 30/07/61, 30/08/61, 30/09/61, 30/10/61, 30/11/61, 30/12/61, 30/01/62, 30/02/62, 30/03/62, 30/04/62, 30/05/62, 30/06/62, 30/07/62, 30/08/62, 30/09/62, 30/10/62, 30/11/62, 30/12/62, 30/01/63, 30/02/63, 30/03/63, 30/04/63, 30/05/63, 30/06/63, 30/07/63, 30/08/63, 30/09/63, 30/10/63, 30/11/63, 30/12/63, 30/01/64, 30/02/64, 30/03/64, 30/04/64, 30/05/64, 30/06/64, 30/07/64, 30/08/64, 30/09/64, 30/10/64, 30/11/64, 30/12/64, 30/01/65, 30/02/65, 30/03/65, 30/04/65, 30/05/65, 30/06/65, 30/07/65, 30/08/65, 30/09/65, 30/10/65, 30/11/65, 30/12/65, 30/01/66, 30/02/66, 30/03/66, 30/04/66, 30/05/66, 30/06/66, 30/07/66, 30/08/66, 30/09/66, 30/10/66, 30/11/66, 30/12/66, 30/01/67, 30/02/67, 30/03/67, 30/04/67, 30/05/67, 30/06/67, 30/07/67, 30/08/67, 30/09/67, 30/10/67, 30/11/67, 30/12/67, 30/01/68, 30/02/68, 30/03/68, 30/04/68, 30/05/68, 30/06/68, 30/07/68, 30/08/68, 30/09/68, 30/10/68, 30/11/68, 30/12/68, 30/01/69, 30/02/69, 30/03/69, 30/04/69, 30/05/69, 30/06/69, 30/07/69, 30/08/69, 30/09/69, 30/10/69, 30/11/69, 30/12/69, 30/01/70, 30/02/70, 30/03/70, 30/04/70, 30/05/70, 30/06/70, 30/07/70, 30/08/70, 30/09/70, 30/10/70, 30/11/70, 30/12/70, 30/01/71, 30/02/71, 30/03/71, 30/04/71, 30/05/71, 30/06/71, 30/07/71, 30/08/71, 30/09/71, 30/10/71, 30/11/71, 30/12/71, 30/01/72, 30/02/72, 30/03/72, 30/04/72, 30/05/72, 30/06/72, 30/07/72, 30/08/72, 30/09/72, 30/10/72, 30/11/72, 30/12/72, 30/01/73, 30/02/73, 30/03/73, 30/04/73, 30/05/73, 30/06/73, 30/07/73, 30/08/73, 30/09/73, 30/10/73, 30/11/73, 30/12/73, 30/01/74, 30/02/74, 30/03/74, 30/04/74, 30/05/74, 30/06/74, 30/07/74, 30/08/74, 30/09/74, 30/10/74, 30/11/74, 30/12/74, 30/01/75, 30/02/75, 30/03/75, 30/04/75, 30/05/75, 30/06/75, 30/07/75, 30/08/75, 30/09/75, 30/10/75, 30/11/75, 30/12/75, 30/01/76, 30/02/76, 30/03/76, 30/04/76, 30/05/76, 30/06/76, 30/07/76, 30/08/76, 30/09/76, 30/10/76, 30/11/76, 30/12/76, 30/01/77, 30/02/77, 30/03/77, 30/04/77, 30/05/77, 30/06/77, 30/07/77, 30/08/77, 30/09/77, 30/10/77, 30/11/77, 30/12/77, 30/01/78, 30/02/78, 30/03/78, 30/04/78, 30/05/78, 30/06/78, 30/07/78, 30/08/78, 30/09/78, 30/10/78, 30/11/78, 30/12/78, 30/01/79, 30/02/79, 30/03/79, 30/04/79, 30/05/79, 30/06/79, 30/07/79, 30/08/79, 30/09/79, 30/10/79, 30/11/79, 30/12/79, 30/01/80, 30/02/80, 30/03/80, 30/04/80, 30/05/80, 30/06/80, 30/07/80, 30/08/80, 30/09/80, 30/10/80, 30/11/80, 30/12/80, 30/01/81, 30/02/81, 30/03/81, 30/04/81, 30/05/81, 30/06/81, 30/07/81, 30/08/81, 30/09/81, 30/10/81, 30/11/81, 30/12/81, 30/01/82, 30/02/82, 30/03/82, 30/04/82, 30/05/82, 30/06/82, 30/07/82, 30/08/82, 30/09/82, 30/10/82, 30/11/82, 30/12/82, 30/01/83, 30/02/83, 30/03/83, 30/04/83, 30/05/83, 30/06/83, 30/07/83, 30/08/83, 30/09/83, 30/10/83, 30/11/83, 30/12/83, 30/01/84, 30/02/84, 30/03/84, 30/04/84, 30/05/84, 30/06/84, 30/07/84, 30/08/84, 30/09/84, 30/10/84, 30/11/84, 30/12/84, 30/01/85, 30/02/85, 30/03/85, 30/04/85, 30/05/85, 30/06/85, 30/07/85, 30/08/85, 30/09/85, 30/10/85, 30/11/85, 30/12/85, 30/01/86, 30/02/86, 30/03/86, 30/04/86, 30/05/86, 30/06/86, 30/07/86, 30/08/86, 30/09/86, 30/10/86, 30/11/86, 30/12/86, 30/01/87, 30/02/87, 30/03/87, 30/04/87, 30/05/87, 30/06/87, 30/07/87, 30/08/87, 30/09/87, 30/10/87, 30/11/87, 30/12/87, 30/01/88, 30/02/88, 30/03/88, 30/04/88, 30/05/88, 30/06/88, 30/07/88, 30/08/88, 30/09/88, 30/10/88, 30/11/88, 30/12/88, 30/01/89, 30/02/89, 30/03/89, 30/04/89, 30/05/89, 30/06/89, 30/07/89, 30/08/89, 30/09/89, 30/10/89, 30/11/89, 30/12/89, 30/01/90, 30/02/90, 30/03/90, 30/04/90, 30/05/90, 30/06/90, 30/07/90, 30/08/90, 30/09/90, 30/10/90, 30/11/90, 30/12/90, 30/01/91, 30/02/91, 30/03/91, 30/04/91, 30/05/91, 30/06/91, 30/07/91, 30/08/91, 30/09/91, 30/10/91, 30/11/91, 30/12/91, 30/01/92, 30/02/92, 30/03/92, 30/04/92, 30/05/92, 30/06/92, 30/07/92, 30/08/92, 30/09/92, 30/10/92, 30/11/92, 30/12/92, 30/01/93, 30/02/93, 30/03/93, 30/04/93, 30/05/93, 30/06/93, 30/07/93, 30/08/93, 30/09/93, 30/10/93, 30/11/93, 30/12/93, 30/01/94, 30/02/94, 30/03/94, 30/04/94, 30/05/94, 30/06/94, 30/07/94, 30/08/94, 30/09/94, 30/10/94, 30/11/94, 30/12/94, 30/01/95, 30/02/95, 30/03/95, 30/04/95, 30/05/95, 30/06/95, 30/07/95, 30/08/95, 30/09/95, 30/10/95, 30/11/95, 30/12/95, 30/01/96, 30/02/96, 30/03/96, 30/04/96, 30/05/96, 30/06/96, 30/07/96, 30/08/96, 30/09/96, 30/10/96, 30/11/96, 30/12/96, 30/01/97, 30/02/97, 30/03/97, 30/04/97, 30/05/97, 30/06/97, 30/07/97, 30/08/97, 30/09/97, 30/10/97, 30/11/97, 30/12/97, 30/01/98, 30/02/98, 30/03/98, 30/04/98, 30/05/98, 30/06/98, 30/07/98, 30/08/98, 30/09/98, 30/10/98, 30/11/98, 30/12/98, 30/01/99, 30/02/99, 30/03/99, 30/04/99, 30/05/99, 30/06/99, 30/07/99, 30/08/99, 30/09/99, 30/10/99, 30/11/99, 30/12/99, 30/01/00, 30/02/00, 30/03/00, 30/04/00, 30/05/00, 30/06/00, 30/07/00, 30/08/00, 30/09/00, 30/10/00, 30/11/00, 30/12/00, 30/01/01, 30/02/01, 30/03/01, 30/04/01, 30/05/01, 30/06/01, 30/07/01, 30/08/01, 30/09/01, 30/10/01, 30/11/01, 30/12/01, 30/01/02, 30/02/02, 30/03/02, 30/04/02, 30/05/02, 30/06/02, 30/07/02, 30/08/02, 30/09/02, 30/10/02, 30/11/02, 30/12/02, 30/01/03, 30/02/03, 30/03/03, 30/04/03, 30/05/03, 30/06/03, 30/07/03, 30/08/03, 30/09/03, 30/10/03, 30/11/03, 30/12/03, 30/01/04, 30/02/04, 30/03/04, 30/04/04, 30/05/04, 30/06/04, 30/07/04, 30/08/04, 30/09/04, 30/10/04, 30/11/04, 30/12/04, 30/01/05, 30/02/05, 30/03/05, 30/04/05, 30/05/05, 30/06/05, 30/07/05, 30/08/05, 30/09/05, 30/10/05, 30/11/05, 30/12/05, 30/01/06, 30/02/06, 30/03/06, 30/04/06, 30/05/06, 30/06/06, 30/07/06, 30/08/06, 30/09/06, 30/10/06, 30/11/06, 30/12/06, 30/01/07, 30/02/07, 30/03/07, 30/04/07, 30/05/07, 30/06/07, 30/07/07, 30/08/07, 30/09/07, 30/10/07, 30/11/07, 30/12/07, 30/01/08, 30/02/08, 30/03/08, 30/04/08, 30/05/08, 30/06/08, 30/07/08, 30/08/08, 30/09/08, 30/10/08, 30/11/08, 30/12/08, 30/01/09, 30/02/09, 30/03/09, 30/04/09, 30/05/09, 30/06/09, 30/07/09, 30/08/09, 30/09/09, 30/10/09, 30/11/09, 30/12/09, 30/01/10, 30/02/10, 30/03/10, 30/04/10, 30/05/10, 30/06/10, 30/07/10, 30/08/10, 30/09/10, 30/10/10, 30/11/10, 30/12/10, 30/01/11, 30/02/11, 30/03/11, 30/04/11, 30/05/11, 30/06/11, 30/07/11, 30/08/11, 30/09/11, 30/10/11, 30/11/11, 30/12/11, 30/01/12, 30/02/12, 30/03/12, 30/04/12, 30/05/12, 30/06/12, 30/07/12, 30/08/12, 30/09/12, 30/10/12, 30/11/12, 30/12/12, 30/01/13, 30/02/13, 30/03/13, 30/04/13, 30/05/13, 30/06/13, 30/07/13, 30/08/13, 30/09/13, 30/10/13, 30/11/13, 30/12/13, 30/01/14, 30/02/14, 30/03/14, 30/04/14, 30/05/14, 30/06/14, 30/07/14, 30/08/14, 30/09/14, 30/10/14, 30/11/14, 30/12/14, 30/01/15, 30/02/15, 30/03/15, 30/04/15, 30/05/15, 30/06/15, 30/07/15, 30/08/15, 30/09/15, 30/10/15, 30/11/15, 30/12/15, 30/01/16, 30/02/16, 30/03/16, 30/04/16, 30/05/16, 30/06/16, 30/07/16, 30/08/16, 30/09/16, 30/10/16, 30/11/16, 30/12/16, 30/01/17, 30/02/17, 30/03/17, 30/04/17, 30/05/17, 30/06/17, 30/07/17, 30/08/17, 30/09/17, 30/10/17, 30/11/17, 30/12/17, 30/01/18, 30/02/18, 30/03/18, 30/04/18, 30/05/18, 30/06/18, 30/07/18, 30/08/18, 30/09/18, 30/10/18, 30/11/18, 30/12/18, 30/01/19, 30/02/19, 30/03/19, 30/04/19, 30/05/19, 30/06/19, 30/07/19, 30/08/19, 30/09/19, 30/10/19, 30/11/19, 30/12/19, 30/01/20, 30/02/20, 30/03/20, 30/04/20, 30/05/20, 30/06/20, 30/07/20, 30/08/20, 30/09/20, 30/10/20, 30/11/20, 30/12/20, 30/01/21, 30/02/21, 30/03/21, 30/04/21, 30/05/21, 30/06/21, 30/07/21, 30/08/21, 30/09/21, 30/10/21, 30/11/21, 30/12/21, 30/01/22, 30/02/22, 30/03/22, 30/04/22, 30/05/22, 30/06/22, 30/07/22, 30/08/22, 30/09/22, 30/10/22, 30/11/22, 30/12/22, 30/01/23, 30/02/23, 30/03/23, 30/04/23, 30/05/23, 30/06/23, 30/07/23, 30/08/23, 30/09/23, 30/10/23, 30/11/23, 30/12/23, 30/01/24, 30/02/24, 30/03/24, 30/04/24, 30/05/24, 30/06/24, 30/07/24, 30/08/24, 30/09/24, 30/10/24, 30/11/24, 30/12/24, 30/01/25, 30/02/25, 30/03/25, 30/04/25, 30/05/25, 30/06/25, 30/07/25, 30/08/25, 30/09/25, 30/10/25, 30/11/25, 30/12/25, 30/01/26, 30/02/26, 30/03/26, 30/04/26, 30/05/26, 30/06/26, 30/07/26, 30/08/26, 30/09/26, 30/10/26, 30/11/26, 30/12/26, 30/01/27, 30/02/27, 30/03/27, 30/04/27, 30/05/27, 30/06/27, 30/07/27, 30/08/27, 30/09/27, 30/10/27, 30/11/27, 30/12/27, 30/01/28, 30/02/28, 30/03/28, 30/04/28, 30/05/28, 30/06/28, 30/07/28, 30/08/28, 30/09/28, 30/10/28, 30/11/28, 30/12/28, 30/01/29, 30/02/29, 30/03/29, 30/04/29, 30/05/29, 30/06/29, 30/07/29, 30/08/29, 30/09/29, 30/10/29, 30/11/29, 30/12/29, 30/01/30, 30/02/30, 30/03/30, 30/04/30, 30/05/30, 30/06/30, 30/07/30, 30/08/30, 30/09/30, 30/10/30, 30/11/30, 30/12/30, 30/01/31, 30/02/31, 30/03/31, 30/04/31, 30/05/31, 30/06/31, 30/07/31, 30/08/31, 30/09/31, 30/10/31, 30/11/31, 30/12/31, 30/01/32, 30/02/32, 30/03/32, 30/04/32, 30/05/32, 30/06/32, 30/07/32, 30/08/32, 30/09/32, 30/10/32, 30/11/32, 30/12/32, 30/01/33, 30/02/33, 30/03/33, 30/04/33, 30/05/33, 30/06/33, 30/07/33, 30/08/33, 30/09/33, 30/10/33, 30/11/33, 30/12/33, 30/01/34, 30/02/34, 30/03/34, 30/04/34, 30/05/34, 30/06/34, 30/07/34, 30/08/34, 30/09/34, 30/10/34, 30/11/34, 30/12/34, 30/01/35, 30/02/35, 30/03/35, 30/04/35, 30/05/35, 30/06/35, 30/07/35, 30/08/35, 30/09/35, 30/10/35, 30/11/35, 30/12/35, 30/01/36, 30/02/36, 30/03/36, 30/04/36, 30/05/36, 30/06/36, 30/07/36, 30/08/36, 30/09/36, 30/10/36, 30/11/36, 30/12/36, 30/01/37, 30/02/37, 30/03/37, 30/04/37, 30/05/37, 30/06/37, 30/07/37, 30/08/37, 30/09/37, 30/10/37, 30/11/37, 30/12/37, 30/01/38, 30/02/38, 30/03/38, 30/04/38, 30/05/38, 30/06/38, 30/07/38, 30/08/38, 30/09/38, 30/10/38, 30/11/38, 30/12/38, 30/01/39, 30/02/39, 30/03/39, 30/04/39, 30/05/39, 30/06/39, 30/07/39, 30/08/39, 30/09/39, 30/10/39, 30/11/39, 30/12/39, 30/01/40, 30/02/40, 30/03/40, 30/04/40, 30/05/40, 30/06/40, 30/07/40, 30/08/40, 30/09/40, 30/10/40, 30/11/40, 30/12/40, 30/01/41, 30/02/41, 30/03/41, 30/04/41, 30/05/41, 30/06/41, 30/07/41, 30/08/41, 30/09/41, 30/10/41, 30/11/41, 30/12/41, 30/01/42, 30/02/42, 30/03/42, 30/04/42, 30/05/42, 30/06/*

Dans les Centres d'Accueil : POLIGNAC

Non seulement, en effet, nous avions des placements dans des familles paysannes catholiques pour la plupart, mais aussi quelques unes protestantes (Saint Jours). Nous disposions également de nos deux "Centres d'Hébergements" de longue durée, l'un au Puy-en-Velay même, à l'ancien Orphelinat de Roche Arnaud, l'autre à Polignac.



A Polignac nous étions bien chez nous, car le recrutement du personnel nous incombait entièrement, ainsi que la gestion. Ce personnel se composait du Directeur qui fut Jean CANOLE, auteur par la suite de plusieurs pièces de théâtre, films, et même de télé-films qui emportent un succès mérité; un economo, une Lingère, un cuisinier et trois surveillants. Ces derniers nous furent envoyés par les Jésuites de la Maison de Vals près le Puy. Pour deux d'entre eux, je n'ai appris qu'assez tard qu'ils étaient des résistants, recherchés en raison de leurs activités dans la Résistance.

Pour le troisième, le recevant à son arrivée pour la première fois dans mon bureau du siège de l'Oeuvre *des Petits Bergers*, 21 rue Porte Aiguière, il se présenta sous un nom bien français, diplômé Ingénieur-Chimiste, se mettant à l'abri pour une raison quelconque. Lui demandant de quelle école il sortait, il me répondit de l'école de Chimie de Lyon.

Je lui déclarais alors que moi-même j'étais un ancien élève de l'Ecole Française de Tanneries, alors une annexe de l'école de Chimie. Me regardant fixement, et après un instant d'hésitation, il me demanda s'il pouvait me faire une confidence à ne révéler à personne. L'ayant assuré de ma discrétion, il me déclara "j'ai emprunté un faux nom, mais je suis bien ingénieur chimiste diplômé de l'école de Lyon".

Il me donna alors sa véritable identité, et ajouta "je dois me cacher car la Gestapo a trouvé chez moi un poste émetteur clandestin, utilisé pour la résistance, et on me recherche, d'autant plus que je suis d'origine juive, converti au catholicisme avant la guerre". Ma parole était donnée et je l'ai respectée, ce qui d'ailleurs me mit un jour dans une situation assez curieuse, et que je ne puis m'empêcher de raconter. Deux de nos secrétaires du siège de l'Oeuvre, Paul GORY et Yves PIOLI étaient partis à la recherche de ravitaillement. Comme la nuit venait de tomber, ils ne pouvaient rentrer en ville après 9 h du soir en raison du couvre feu, car ils se seraient exposés à être arrêtés par les Allemands, interdisant l'accès de notre ville. Songeant qu'ils pouvaient être hébergés à Polignac, ils eurent la malencontreuse idée de "faire une farce", en frappant à la porte du Centre avec force et d'une voix grave et teutonique ils dirent "Ouvrez Gestapo". Ils perçurent un léger branlebas à l'intérieur, et au bout d'un certain temps, on ouvrit avec précaution. C'était le Directeur lui même qui les recevait. Voyant sa figure un moment anxieux puis vite rassérénée, nos deux secrétaires ne purent s'empêcher de lui dire "ce que vous avez la trouille". Le lendemain, ils me racontèrent leur petite histoire, mais lié par ma parole, je leur répondis seulement "mais aussi pourquoi vous faire passer pour des Boches", sans aucune autre explications complémentaires. Ils furent très étonnés d'apprendre qu'à Polignac, nous y camouflions trois résistants, et quelques enfants israélites mélangés aux autres.



Le Centre Roche Arnaud

Or très souvent, moi même, j'en prenais la responsabilité, et j'accompagnais les convois qui en général par groupe d'une trentaine emmenaient nos petits Parisiens, et j'avais l'habitude chaque fois de bavarder avec chacun en cours de route, pour mieux faire connaissance. Lorsque le tour vint de mon petit juif, je lui ordonnais impérativement que, lors du passage du train en gare de Moulins, et pendant tout l'arrêt il baisse la tête sur ses bras, de telle sorte qu'on ne puisse voir sa figure. C'était d'autant plus facile qu'il se trouvait près de la fenêtre, dans un coin de son compartiment. Arrivés à Moulins, un officier et un gendarme Allemands pénétrèrent comme d'habitude, dans la voiture qui nous était réservée. Je remis l'ausweis comportant le nom et la date de naissance de chaque garçon. Je compte avec eux, et arrivé à celui dont on ne voyait pas le visage, l'officier me dit simplement "il a bien sommeil", je lui ai répondu aussi succinctement "le voyage le fatigue". Ils continuèrent leur inspection sans faire d'autre remarque. Au bout d'un certain temps le train démarra vers "la zone libre" et sitôt franchi la ligne de démarcation, j'en informais les garçons qui immédiatement entonnèrent spontanément la Marseillaise. Pour notre petit juif notre hymne national était un hymne à la liberté, et il manifesta son immense joie dont j'étais le seul à en comprendre la profondeur et l'intensité.

Arrivés alors au Puy-en-Velay, les garçons que nous avons amenés, étaient dirigés, après la visite médicale habituelle, soit sur Roche Arnaud, soit sur Polignac, et pour la quasi-totalité chez nos agriculteurs.

Très loyalement j'ai informé le Frère SOULIER que j'allais mettre à son Centre d'Accueil, ancien Orphelinat de Roche Arnaud, des garçons juifs. Il accepta sans hésiter, tout en connaissant les risques que cela comportait sur tous les plans. Toutefois il s'inquiéta, car nos garçons à Roche Arnaud allaient en classe à Saint-Norbert, Ecole Catholique. On s'exposait donc à donner à ces enfants un enseignement religieux, que n'accepteraient pas leurs parents, puisque contraire à leurs convictions. Avec son accord, ils furent inscrits à l'Ecole publique de la rue du Moulin Pataud, à moi d'en avertir confidentiellement son Directeur. Et c'est ainsi que je rencontrais Monsieur MARTIN, fort étonné, non seulement de ma démarche, mais plus encore que les religieux envoient des enfants juifs dans son école laïque. Il comprit fort bien la situation dans tous ses aspects, et il fut convenu qu'il m'informerait si il arrivait "quoique ce soit". Par bonheur les enfants, bien chapitrés s'abstinrent de toute confiance à leurs camarades d'école, et apparemment personne ne s'en douta à un tel point que Monsieur MARTIN m'envoya sans donner de précisions, car il respectait nos conventions de silence, un de ses collègues qui voulait camoufler un garçon juif. Ce collègue ne manqua pas de me manifester tout son étonnement, étant loin de se douter que je pouvais préserver des juifs de toute arrestation et pire encore.

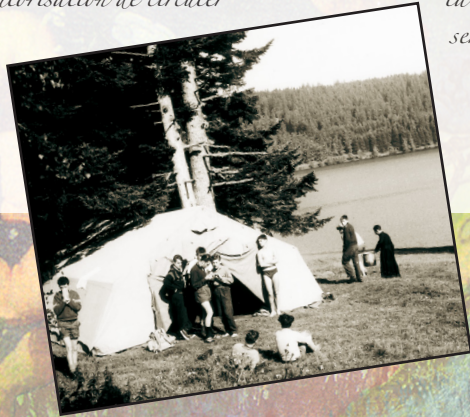
Cependant, malgré mes impératives consignes de discrétion, j'appris un jour que deux garçons, âgés de 13 et 14 ans, devenus des amis, s'étaient mutuellement fait des confidences se trouvant tous les deux dans la même situation d'enfant juif, ils risquaient l'arrestation et la déportation. C'était d'autant plus grave que le plus âgé, fils d'un ancien magistrat de Cologne, était spécialement recherché par la Gestapo, et je me trouvais être le seul à connaître cet important détail. Les ayant convoqués séparément, ils reconnurent leur imprudence et je leur ai expliqué que je devais les séparer, l'un restant à Roche Arnaud, et l'autre allant à notre Centre de Polignac. Ce fut très dur pour moi, dans un tel contexte de séparer deux amis. Intelligents, tous les deux comprirent aisément, et reconnurent la justesse de cette séparation, véritable sanction, motivée par la prudence la plus élémentaire. L'un comme l'autre ne firent plus de confiance. Seul le Frère SOULIER connut et approuva le motif de leur déplacement. Je prenais seul les Responsabilités, car j'avais l'avantage de n'avoir aucun compte à rendre à qui que ce soit. J'acceptais tous les risques pour moi seul, et ainsi ne compromettais que moi-même, évitant soigneusement des désagréments pour les autres.

Se doutèrent-ils, ainsi que les autres Membres du personnel du Siège de l'Oeuvre, que nous avions également des jeunes israélites parmi nos petits Bergers diversement placés ? on peut le supposer, car certains d'entre eux étaient bien trop typés. C'est ainsi, que partant de Paris avec un convoi d'une trentaine d'enfants, Madame LENOR responsable de notre Permanence de la rue de Babylone, avant le départ du train, me signala l'un d'entre eux. Sans hésitation, il ne pouvait nier son appartenance à la race détestée par HITLER.



Avant tout la discrétion

Mon souci constant était donc la discrétion poussée au maximum, j'évitais même d'en parler à chacun des Membres de notre Conseil d'Administration. Toutefois, l'un d'eux, mon Ami Louis PORTE, futur Maire du Puy, devait s'en douter, car un soir, sachant que j'avais une autorisation de circuler en voiture, il vint me trouver pour un particulier...



Sans pouvoir l'affirmer, on peut se demander si Monseigneur MARTIN, Evêque du Puy, futur Cardinal-Archevêque de Rouen, n'était pas au courant de mes activités, car, étant dans mon bureau au Siège de l'Association, un samedi matin, une secrétaire me passa le téléphone, me disant seulement "on vous demande". Cette voix anonyme pour le personnel de l'Oeuvre, je la reconnus aisément, c'était celle de Monseigneur MARTIN. Il m'informait brièvement que j'allais recevoir la visite d'un jeune homme, me demandant de l'accueillir avec la plus grande bienveillance, mais en terme tel que je n'avais aucune peine à comprendre qu'il s'agissait d'un motif très sérieux et délicat. Il raccroche, et peu d'instant après, je vois entrer dans mon bureau un Jeune homme avec qui je sympathise immédiatement. Il m'expose confidentiellement sa situation et ses occupations. Je lui offre une cigarette, il la refuse ; nous sommes samedi ; c'est le jour du SABBAT, et en bon juif, il ne doit pas allumer de feu. C'est donc bien un véritable Juif. Circulant en bicyclette et évitant les transports en communs pour plus de sécurité, il vérifiait si tout se passait bien concernant le camouflage des enfants juifs. Je le rassure pour ce qui est de notre Oeuvre, sans lui donner trop de précisions sur nos modes de placement de ces enfants. On ne saurait être trop prudent. Je ne l'ai jamais revu, mais je dois rendre hommage au courage et au dévouement de cet inconnu, et je souhaite qu'il ait pu survivre sans dommage au génocide voulu par HITLER. En même temps, j'ai eu la preuve formelle que malgré certains jugements portés contre Monseigneur MARTIN, il fit tout son devoir de défenseur des persécutés pendant la guerre.

Pour ma part, j'ai toujours respecté l'indépendance des enfants juifs, persuadé que, privé de leurs parents par les circonstances qui impliquent la dispersion des familles, je devais observer le plus grand respect de leurs convictions et que c'était une forme de charité chrétienne. Toutefois, sur sa demande, j'ai été le parrain d'un juif. Il s'agissait d'un surveillant de Roche Arnaud qui après la guerre m'a déclaré qu'il s'était converti de lui même, témoin de l'aide désintéressée des Chrétiens envers les juifs pendant la guerre. Il avait cependant attendu la Libération pour révéler que librement, il devenait Chrétien, et non pour échapper à un danger quelconque pendant l'occupation. Il était mon aîné et fut baptisé dans l'église de Vals près Le Puy. Par la suite on se perdit de vue, comme d'ailleurs la plupart de tous mes anciens Petits Bergers juifs. Un seul d'entre eux, après plusieurs années est venu me remercier et m'a abordé en me disant "vous m'avez sauvé la vie". Cette simple phrase est restée gravée dans mon coeur et cela me suffit.



Prudence

A la discrétion devait s'ajouter la prudence. Il convenait surtout de ne pas attirer l'attention qui pouvait provoquer des questions pernicieuses. Deux fois, je me suis trouvé dans une situation imprévisible, impliquant une extrême prudence pour éviter des conséquences en chaîne, susceptibles de nuire gravement à notre Association : "pour vivre heureux, vivons cachés"...

19/11/1948		
PETITS BERGERS des CÉVENNES Siège social au Puy		
Nom: <u>LOPEZ</u>		
Prénoms: <u>Alain</u>		
Né le: <u>12/03/1929</u> à <u>St-Jean</u>		
Nationalité: <u>Française</u>		
Domicile légal: <u>12 rue Paul Boncompagni</u>		
Père (nom et profession): <u>Monsieur</u>		
Mère (nom et profession): <u>Monsieur</u>		
Tuteur:		
Situation sociale:		
Etudes scolaires:		
Capacités professionnelles:		
Caractère:		
Religion:		
Doit rester juif ou: <u>non</u>		
Recommandé par: <u>M. Bernard</u>		
Notes particulières: <u>à ne pas être divulgué</u>		
1/4/48	PLACEMENT	Sortie
	Maison à Saint-Jean	6/4/48

19/11/1948		
PETITS BERGERS des CÉVENNES Siège social au Puy		
Nom: <u>Lach</u>		
Prénoms: <u>René Jean</u>		
Né le: <u>8 septembre 1929</u> à <u>Talvezan</u>		
Nationalité: <u>Française</u>		
Domicile légal: <u>Casque St-Jacques Talvezan</u>		
Père (nom et profession): <u>Père René - tailleur</u>		
Mère (nom et profession): <u>Mère Marie - ménagère</u>		
Tuteur:		
Situation sociale:		
Etudes scolaires:		
Capacités professionnelles:		
Caractère: <u>enfant sûr, gentil, vaillant</u>		
Religion: <u>Catholique</u>		
Doit rester juif ou: <u>non</u>		
Recommandé par: <u>M. Bernard</u>		
Notes particulières: <u>à ne pas être divulgué</u>		
1/4/48	PLACEMENT	Sortie
	Maison à Saint-Jean	6/4/48

19/11/1948		
PETITS BERGERS des CÉVENNES Siège social au Puy		
Nom: <u>LOPEZ</u>		
Prénoms: <u>Alain</u>		
Né le: <u>12/03/1929</u> à <u>St-Jean</u>		
Nationalité: <u>Française</u>		
Domicile légal: <u>12 rue Paul Boncompagni</u>		
Père (nom et profession): <u>Monsieur</u>		
Mère (nom et profession): <u>Monsieur</u>		
Tuteur:		
Situation sociale:		
Etudes scolaires:		
Capacités professionnelles:		
Caractère:		
Religion:		
Doit rester juif ou: <u>non</u>		
Recommandé par: <u>M. Bernard</u>		
Notes particulières:		
1/4/48	PLACEMENT	Sortie
	Maison à Saint-Jean	6/4/48

La première fois, ce fut lorsque le Procureur de la République du Puy, BERNARD, apprit par une "indiscrétion" que parmi notre personnel du Siège de l'Oeuvre, nous avions un jeune Communiste, âgé de 17 ans. J.R. nous était confié par jugement du tribunal de P. pour "propagande subversive". Dès son arrivée, j'avais constaté qu'il possédait un certain bagage intéressant, et en outre j'ai préféré lui confier un travail administratif à notre siège, qui avait déjà sept employés à plein temps. C'était un garçon sérieux, et je l'ai mis en pension dans un petit hôtel à caractère familial, après lui avoir recommandé de rester tranquille. Je lui ai fait confiance, respectant ses convictions politiques que je crois sincères, il était honnête, je ne l'ai jamais regretté. L'ayant donc appris, le Procureur BERNARD me convoqua et m'en fit le reproche au cour d'une très pénible conversation.



Réussissant enfin à le calmer, je ne lui ai jamais plus parlé de J.R. qu'il fallait éloigner au plus tôt. Notre Délégué pour l'arrondissement de Saint-Flour dans le Cantal, Mademoiselle POUDEROUX, accepta bien volontiers, et même avec soulagement, de le recevoir pour y assurer son secrétariat, fort utile en raison du nombre important de garçons placés dans son secteur. Toutefois, connaissant le Procureur de Saint-Flour, GRAZIANI, antérieurement Substitut au Puy, je l'en informais confidentiellement et il accepta de me couvrir en cas de besoin dans la mesure de ses possibilités. Le Procureur BERNARD avait oublié J.R., ou semblait l'avoir oublié ; l'incident était clos. A la Libération J.R. avait rejoint sa mère à P., heureuse de le retrouver, et je n'ai pas eu de ses nouvelles pendant longtemps. Toutefois, voici une quinzaine d'années, il vint me rendre visite, tenant à me remercier. Nous fûmes heureux de nous retrouver et en nous quittant, il me demanda l'autorisation de m'embrasser. Nous sommes tombés dans les bras l'un de l'autre, et je compris que mon affection née dans les épreuves, était bien partagée.

Dans une autre circonstance, je pouvais craindre le pire. La Légion Française des Combattants anti-bolchéviques (Légion Tricolore) avait au Puy un bureau de recrutement. Le responsable était un français qui ne faisait aucun zèle pour faciliter les engagements. Un jour, il vint cependant me trouver, car il avait une demande présentée par 3 de nos pupilles non juifs. Il s'agissait de mineurs confiés par un Tribunal ; or justement, parce qu'ils avaient moins de 21 ans, l'autorisation du répondant était requise. En ayant nommé la garde au titre de Président, j'étais donc ce répondant. Bien décidé à refuser l'autorisation pour tous les trois, un premier motif était facile à trouver. Toutefois, pour les deux autres, il fallait varier, et j'arrivais tant bien que mal, mais plutôt mal que bien à trouver deux autres raisons différentes, mais acceptables. Le responsable du bureau de recrutement s'en contenta, et je ne fus pas inquiet. Toutefois, si deux de nos pupilles se firent une raison, il en fut différemment du plus intelligent, mais aussi du plus dynamique, qui maintenait sa décision, et je dus lui expliquer après serment, car notre conversation était ultra confidentielle, que plus tard, il serait un militant ouvrier qui n'aurait aucun crédit, s'il partait comme volontaire au service d'HITLER. Je pus le convaincre. Toutefois, après la Libération, il vint me voir revêtu d'un uniforme de sous lieutenant des F.F.I., expliquant que c'était sur l'ordre de la Résistance qu'il avait formulé une demande d'engagement à la Légion Tricolore pour faire parvenir des renseignements au maquis. Je lui laisse l'entière responsabilité de cette explication. Le responsable du bureau de recrutement L.V.F. ne me créa aucun ennui, et si je n'ai pas eu peur, je dois reconnaître qu'à l'époque je fus un peu inquiet.

Dispersion

A la discrétion et à la prudence, il fallait conjointement la dispersion. Il importait à tout prix d'éviter une concentration des enfants juifs, et, c'est, j'en suis persuadé, ce qui à le plus contribué à écarter tout ennui. Si dans le VELAY, arrondissements du PUY et d'YSSINGEAUX, nous y avons eu le plus d'enfants juifs, je ne crois pas que leur nombre y ait atteint la centaine. Dans nos Centres, ils étaient loin de former la majorité de nos effectifs, alors que leur dispersion à la campagne, chez les agriculteurs, était certainement suffisante.

Cette dispersion n'impliquait pas l'abandon, car nous avions notre réseau de délégués locaux beaucoup plus proches que nous par définition. Parfois, il nous arrivait un dimanche d'organiser une réunion des Petits Bergers d'un secteur. En outre, c'est surtout par les délégués que nous avions des renseignements concernant les familles accueillant nos pupilles, leurs renseignements étaient surtout d'ordre moral et matériel, mais toujours confidentiels, et transcrits en abrégé sur une fiche par famille. Nous en tenions compte pour les placements, ce ne fut pas toujours facile, et non sans quelques erreurs de notre part.

De leur côté nos inspections étaient très fréquentes ; personnellement je me faisais très souvent accompagner par un de nos jeunes secrétaires, et d'ailleurs, l'un d'entre eux, Yves PIOLI, y fut plus particulièrement affecté, lorsque le nombre de nos garçons fut à son maximum. Lors d'une visite nous commençons par nous entretenir avec le "patron", puis demandons à voir la chambre réservée au Petit Berger, ensuite, je prenais à part celui-ci, et, à l'écart des oreilles de tout membre de la famille, je m'efforçais d'avoir, de sa part, des précisions sur son travail, l'attitude des habitants de la maison envers lui, la nourriture, le voisinage etc... Après un dernier échange avec le chef de famille, y incluant parfois des observations nous repartions. Souvent on nous offrait une petite collation, car nos paysans sont très hospitaliers, mais parfois, faute de temps, ou pour pouvoir mieux conserver notre indépendance, nous devions refuser.

Très rapidement, Yves PIOLI et moi-même avions acquis une bonne connaissance de l'habitat, et des conditions matérielles de vie des agriculteurs de la région. Nous nous étions rendu compte des difficultés de placements, où, dans certains secteurs, les conditions matérielles, une nourriture abondante mais peu variée, limitaient les placements possibles, malgré les qualités humaines de nos patrons.

Si, à son arrivée, le Petit Berger était surtout accepté pour les services qu'il devait rendre, très rapidement se formaient des liens affectifs, surtout lorsqu'on apprenait les difficiles conditions de vie des citadins pendant la guerre. Au courant des restrictions, nos paysans s'y montrèrent presque toujours sensibles.

J'ignore si certains garçons juifs en arrivèrent à faire des confidences aux membres des familles d'accueil, mais si il y en eut, le secret fut bien gardé. Il est vrai que ces enfants suivirent nos recommandations, et à part quelques confidences entre eux, nous n'eûmes aucune difficulté. Ils furent même parmi les Petits Bergers, les plus sages et leur bonne conduite aurait pu être citée en exemple.

De leur côté, nos placements furent dans l'ensemble satisfaisants, rares furent les circonstances où nous nous trouvâmes dans l'obligation d'appliquer l'article de notre règlement, suivant lequel, nous pouvions retirer les *Petits Bergers* sans explication, ni préavis.

Toutefois, il fut difficile quelques fois de faire respecter l'obligation de la scolarité. Pour les plus jeunes notre règlement prévoyait la présentation de certificats de scolarité, faciles à établir pour la saison hivernale, mais plus aléatoires lorsqu' arrivait le printemps. Ce fut donc une lacune, mais pouvait-on agir autrement ? Plus privilégiés, nos pensionnaires des deux maisons d'accueil furent à l'abri de cette lacune.



Conclusion

Tous les enfants juifs partirent très rapidement après la Libération, et notre activité concentra ses efforts sur les garçons confiés par les tribunaux. Les placements à la campagne, d'une façon générale devenaient obsolètes, car il convient de s'adapter au temps présent. En 1946 restaient surtout nos garçons délinquants ou en danger moral, au total 170, dont 25 à Roche Arnaud, 40 à POLIGNAC. Nous comptions, encore pour peu de temps. 217 placements libres, nombre s'amenuisant très vite, alors que pendant la guerre nous avions enregistré plusieurs milliers de garçons "réfugiés".

Pour ceux dont nous avions la garde légale, il fallait une orientation différente, et c'est ainsi qu'en 1948, avec quelques amis nous fondions l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence de la Haute-Loire.

Une autre aventure commençait, plus longue puisque encore actuelle, moins dangereuse, mais tout aussi passionnante.

Alex BROLLES



Alex BROLLES



Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte

Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

9, rue Saint-Pierre - 43000 le Puy-en-Velay

Tél. 04.71.02.24.77 - 04.71.02.39.45

courriel : aseActu@asea43.org

site internet : <http://www.asea43.org>

Directeur de la Publication : Alain MORNAND

Compogravure : Service Communication ASEA 43

Impression : Siège ASEA 43

